

De : Jean-Louis BLANCHARD <president@ffessm.fr>

> Envoyé : jeudi 16 juillet 2020 16:23

> À : Hebert Eric <erichebert@wanadoo.fr>; Président CTN <presidentctn@ffessm.fr>

> Cc : Charlie GOUIN <charlie.gouin@ffessm.fr>; Alain DELMAS <adelmas@ffessm.fr>; Sébastien GRANDJEAN <secretairegeneral@ffessm.fr>; Francois LIZERO <flizero@ffessm.fr>; Heidi Kohler <heidi.kohler@alithya.com>; Jean-Marc BRONER <directeur@ffessm.fr>

> **Objet** : problème des TIV non réactivés

A l'attention du président de la CTN

Copie à :

- Charlie Gouin référent national TIV
- Alain Delmas chargé de missions TIV
- Sébastien Grandjean et François Lizéro et Heidi Kolher, qui suivent le dossier ISIA et qui sont en interface avec la société ISIA
- Jean-Marc Broner pour information

Cher Eric,

Après m'être informé de la situation actuelle concernant les TIV ; après notre discussion concernant les TIV, nous avons pointé ensemble le fait que nous ne saurions faire porter par les TIV les conséquences des bugs informatiques de l'automne hiver 2019/2020, puis de l'inactivité forcée pendant le confinement.

En conséquence de quoi, voici la décision que je prends, à durée limitée :

Cible du dispositif : les personnes étant bloquées sur leurs droits de TIV pour inactivité durant 2 ans mais qui n'ont pas pu saisir leurs visites durant l'été et l'automne 2019 à cause des bugs informatiques ou qui ont été en inactivité forcée durant le confinement.

décision :

- **Demander à Isia d'étendre momentanément la période entre deux réactivations à 3 ans au lieu de 2 ans actuellement.**
- **Laisser cette possibilité durant 3 mois à partir du moment de la mise en œuvre et de la communication aux clubs/SCA.**
- **A l'issue des 3 mois, retour à la période de 2 ans entre deux réactivations.**

Ce dispositif permettra aux personnes qui se sont trouvées en situation d'inactivité dans l'année précédente de retrouver leur droit actif, saisir des visites et redevenir en activité.

Exemple d'application pour une mesure qui serait mise en place au 01 août (Sébastien, François et Heidi nous diront si c'est jouable pour le 1 août 2020) : du 1 août au 31 octobre, les personnes qui sont arrivées au bout de leur statut actif en fin 2019 et 1^{er} semestre 2020, peuvent à nouveau saisir des visites et retrouver leur statut actif.

Amitiés à toutes et à tous.

Jean-Louis BLANCHARD - Président de la FFESSM

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

FFESSM Siège national - 24 quai de Rive-Neuve, 13007 MARSEILLE (France)

web: www.ffessm.fr

Tel +33 491339931

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Ce courrier électronique et toutes les pièces jointes peuvent contenir des informations privilégiées et / ou confidentielles et ne sont destinées qu'aux destinataires visés. Si le lecteur de ce courriel n'est pas le destinataire prévu, vous êtes par la présente informé que toute diffusion, distribution ou reproduction non autorisée de ce courriel ou de ses pièces jointes est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur et détruire le courriel et les pièces jointes. NOTICE OF CONFIDENTIALITY: This email and any attachments may contain information that is privileged, and/or confidential, and is meant only for the intended recipient(s). If the reader of this email is not the intended recipient, you are hereby notified that any unauthorized dissemination, distribution or reproduction of this email, or its attachments, is strictly prohibited. If you have received this email in error, please advise the sender immediately and destroy the email and any attachments